

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET PROJET HAÏTI

1. Présentation de Solidarité Laïque

Solidarité Laïque est une association régie par la loi 1901 et fondée en 1956, reconnue d'utilité publique depuis 1990, qui regroupe 50 organisations (associations, coopératives, fondations, mutuelles, syndicats). Elle développe des actions en France et dans plus de 15 pays du monde dans le domaine de l'éducation, l'économie sociale et solidaire, l'action sociale et médico-sociale en vue de promouvoir l'accès aux droits fondamentaux (<http://www.solidarite-laique.org>).

Solidarité Laïque intervient sur l'ensemble des continents dans des actions de solidarité internationale à travers son réseau d'acteurs pluridisciplinaires apportant leurs compétences techniques pour répondre aux besoins exprimés selon une approche holistique. Dans un monde miné par les inégalités et les replis identitaires, Solidarité Laïque appuie ses actions sur les valeurs universelles de la laïcité. Par l'éducation, la formation, l'accès aux Droits, le partenariat et l'appui à la société civile, Solidarité Laïque entend contribuer à donner aux femmes et aux hommes partout où ils se trouvent les moyens d'être autonomes, de se prendre en charge et de mieux vivre ensemble. L'accès à l'éducation, l'appui aux sociétés civiles et le dialogue social sont au cœur des missions de Solidarité Laïque.

Au-delà de l'expertise thématique, Solidarité Laïque dispose d'un savoir-faire dans l'animation de dynamiques pluri-acteurs. L'objectif étant de favoriser la complémentarité des compétences des acteurs de la solidarité internationale.

2. Expérience en Haïti

Solidarité Laïque et ses organisations membres interviennent en Haïti depuis plus de 20 ans. Des échanges d'expertises entre enseignants français et haïtiens ont été les premières manifestations de coopération. En 1993, un projet commun de soutien aux écoles communales et communautaires du département de la Grand'Anse était élaboré entre la Confédération Nationale des Enseignants Haïtiens (CNEH) et des syndicats membres de Solidarité Laïque (Se-UNSA, UNSA-Education) rejoints ensuite par la MGEN et le Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières (GREF). Le retour de la démocratie et du Président Aristide en 1994 permit le démarrage du premier programme collectif qui en a découlé. Il s'agissait du Programme d'Aide à l'Education en Haïti (PAEDH) cofinancé par le ministère de la Coopération française et qui a été mise en place de 1995 à 2006. Il a notamment permis la réhabilitation du Centre de formation professionnelle départementale de la Grand'Anse et la construction de deux écoles.

Le séisme de janvier 2010 qui a ébranlé l'ensemble de la société haïtienne, et plus particulièrement son système éducatif, n'a fait qu'aggraver la situation. Dans ce contexte, Solidarité Laïque avec 10 organisations de la société civile haïtienne et françaises a souhaité contribuer à l'un des enjeux majeurs

du développement d'Haïti, l'amélioration de la qualité de l'Education en plaçant la société civile haïtienne au cœur de cette dynamique.

Pour ce faire, a été co-construit un programme collectif franco haïtien, le Programme Collectif pour le développement de l'Education et du Dialogue social en Haïti (PROCEDH). Lors de la première phase (juin 2011 – juillet 2014) le programme a permis : (a) de créer une vision commune de ce que doit être l'Education en Haïti et du rôle que doit jouer la société civile dans le domaine de l'éducation. (b) de générer une dynamique collective entre organisations hétérogènes (syndicats, mutuelles, associations de jeunes, associations de parents d'élèves) et de cultures organisationnelles différentes mais autour d'un enjeu commun (c) de construire un espace de structuration de partenariat entre les organisations de la société civile (françaises et haïtiennes), les pouvoirs publics/Autorités locales haïtiennes, les Autorités Locales françaises et les Organisations Internationales (CIESS, RES) (d) de travailler pour améliorer la reconnaissance et la légitimité des organisations haïtiennes notamment syndicale aux yeux des pouvoirs publics haïtiens (MENP, DDE de la Grand'Anse) mais également auprès de la population (e) de générer une réciprocité dans les actions entre les acteurs français et haïtiens (f) d'impliquer activement des acteurs (société civile et Autorités Locales) de la Guyane et de la Martinique.

La deuxième phase du programme (août 2014 – décembre 2017) s'est proposée de :

- (1) poursuivre le travail accompli lors de la première phase (a) en amplifiant les acquis, (b) en faisant converger les champs thématiques traités (Education formelle, Education Populaire, Education à la santé, Dialogue et Protection Social) dans une volonté de décloisonnement, (c) en associant davantage les pouvoirs publics locaux, les institutions bilatérales et internationales et d'autres OING, (d) en partageant les expériences et les résultats avec d'autres acteurs dans une logique de capitalisation et de mutualisation des bonnes pratiques au fil de l'eau.
- (2) se concentrer sur des zones géographiques précises pour impulser un développement local concerté.
- (3) continuer de renforcer la légitimité et les compétences organisationnelles et de plaider des organisations haïtiennes membres.

Ainsi, pour mener à bien la phase 2 du PROCEDH, il a été choisi un mode opératoire agissant sur deux niveaux qui doivent se retro-alimenter mutuellement :

- Une approche territoriale

Selon les spécificités de chacun des 4 territoires ciblés (Communes de Jérémie et de Roseaux, Dame Marie, Port-au Prince et Gonaïves) et en souhaitant appliquer des bonnes pratiques et des activités innovantes, une approche intégrée et multithématique est mise en place. Le programme travaille autour d'une communauté éducative précise pour qu'un projet éducatif territorial concerté et partagé par l'ensemble des acteurs puisse être porté. Et à terme créer des espaces de concertation où les acteurs d'une même communauté puissent ensemble : (1) réfléchir sur les besoins spécifiques de leur territoire (2) construire des projets éducatifs répondants à leurs besoins (3) alimenter par les résultats constatés et concrets les actions de plaidoyer établies au niveau national

- Une stratégie nationale de plaidoyers et de renforcement de capacités organisationnelles

Cette dynamique territoriale viendra alimenter et consolider la poursuite de la stratégie nationale de plaidoyer menée autour des thèmes de : (1) la nécessité d'un dialogue social structuré (2) la nécessité d'une protection sociale accessible (3) la nécessité d'une Education à la Santé partagée et appropriée par

l'ensemble des acteurs d'une communauté éducative (4) la reconnaissance du statut d'animateur socio-culturel pour dynamiser l'activité périscolaire

Pour que les OSC haïtiennes dans un premier temps soient perçues comme des acteurs légitimes de plaidoyer puis dans un second temps participent pleinement aux processus de discussion, d'élaboration et d'évaluation des politiques publiques éducatives, un volet de renforcement spécifique des capacités (structurelles et opérationnelles) est mis en place en addition aux actions prévues.

3. Perspectives

Dans la continuité du processus démarré en 2011, l'objet de la 3eme et dernière phase du programme sera de renforcer la place de la société civile dans l'élaboration des politiques éducatives locales et nationales visant à améliorer la qualité de l'éducation et à favoriser le dialogue social collectif et concerté.

Pour se faire, plusieurs axes sont envisagés :

- 1) Amplifier et démultiplier les acquis des deux premières phases du programme, notamment les dynamiques de concertation et d'action en pluri-acteurs, ainsi que l'action de plaidoyer et influence des politiques publiques.
- 2) Renforcer la pérennité des 4 communautés éducatives (CE) et à partir de ces expériences, les répliquer dans d'autres territoires ;
- 3) Ces CE pourraient constituer les phases embryonnaires des Commissions Municipale de l'Education prévues au niveau de la stratégie du Ministère de l'Education (MENFP) ;
- 4) Procéder à une ouverture vers des synergies complémentaires avec d'autres acteurs présents en Haïti pour accentuer les impacts en termes qualitatifs, quantitatifs et durables, et ainsi décloisonner et fédérer les compétences ;
- 5) Mettre en place un dispositif de capitalisation pour faire bénéficier des expériences innovantes et savoir-faire acquis l'ensemble d'acteurs de l'éducation en Haïti ;
- 6) Renforcer les capacités d'intervention collective et individuelle des partenaires investis dans le programme ;
- 7) Assurer une continuité des dynamiques créées en termes de plaidoyer.

D'un point de vu général, les précédentes phases ont permis de créer une dynamique considérable (mobilisation d'acteurs, vision commune, renforcement de capacités...) dans les territoires avec une approche pluri-acteurs innovante (CE intégrées par : associations de parents d'élèves, syndicats, mouvements de jeunesse, autorités locales...) ainsi qu'au niveau national avec des partenariats solides avec le MENFP. Ces expériences ont permis l'amélioration du système éducatif ainsi que de commencer à peser sur les politiques publiques éducatives. Même si les résultats concrets sont là, le contexte social et politique a ralenti ce processus. Cependant, les acquis sont une force qui nécessite une phase supplémentaire pour 1) apprécier les changements en profondeur ; 2) pérenniser les dynamiques ; 3) et enfin enclencher un changement d'échelle.

4. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Dans le cadre de cette nouvelle perspective, Solidarité Laïque souhaite développer une stratégie de partenariat plus large au sein des sociétés civiles franco-haïtienne. Cet appel a pour objectif de fédérer de nouvelles compétences et expériences autour des enjeux cités dans le point 3.

Il s'agit donc d'élargir notre collectif franco-haïtien pour définir les axes d'intervention du prochain programme et de créer une dynamique collective autour de l'éducation et du dialogue social en Haïti pour la période 2018-2020.

5. Critères et fonctionnement

5.1. Critères d'éligibilité

Les organisations souhaitant participer à cette dynamique collective devront :

- Être une structure de droit français ou haïtien (les candidatures de structures d'autres nationalités devront être dûment justifiées) ;
- Disposer de compétences dans les domaines suivant : éducation, formation professionnelle (tout secteur et tout territoire), protection sociale, dialogue social, accès aux droits, formation, insertion socio-professionnelle, ESS, renforcement de capacités, plaidoyer et dialogue OSC/AL ;
- Travailler en Haïti depuis minimum 5 ans ;
- Agir en partenariat avec les OSC locales et Autorités publiques ;
- Avoir d'excellentes capacités organisationnelles (RH, gouvernance...) et financières ;
- Dans la mesure du possible, disposer d'audit et d'évaluation du dernier programme ainsi qu'un rapport financier certifié par un cabinet comptable de la dernière année d'exercice.

5.2. Calendrier

Au-delà de la date limite de dépôt, il s'agit d'un calendrier prévisionnel susceptible d'être modifié.

- Date limite de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt : 31 mai 2017 à 17h
- Réunion d'information : 1^{ère} quinzaine de juin
- Ateliers de réflexion/rédaction (en Haïti pour OSC haïtiennes) : 4^{ème} semaine de juin 2017
- Dépôt du dossier de demande de financement : 31 juillet 2017
- Démarrage des activités souhaité (en fonction de l'octroi des financements) : janvier 2018

5.3. Documents à fournir

Avant la date limite de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt, les organisations candidates devront fournir :

- 1) La fiche d'identification dûment remplie (annexe 1)
- 2) Une copie des statuts
- 3) Certificat d'enregistrement légal
- 4) Une lettre d'engagement signé par le président de l'organisation (annexe 2)

Documents à envoyer à : lcagnano@solidarite-laique.org

En mentionnant en objet : AMI-SL-Haïti